

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 13 juillet 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Irma Quirion et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Daniel Lessard, Jean Perron, Régis Drouin et Marcel Bérubé.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Roger Carette.

Sont aussi présents M. Claude Poulin directeur général adjoint et Mme Julie Cloutier greffier suppléant.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 38.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 09-5540

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier suppléant;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier suppléant en ajoutant les items suivants :

- 8.29 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'installation sur demande pour la fermeture de fossés et réfection d'égout pluvial existant pour l'année 2009.
- 8.30 Versement d'une aide financière supplémentaire à la Corporation du centre de ski.
- 8.31 Mandat à la Direction générale pour les terrains de soccer-football.
- 8.32 Demande de subvention au Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet d'amélioration du terrain de baseball.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 09-5541

Séance ordinaire 22 juin 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et Villes, et que le greffier suppléant est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE :

DÉROGATION MINEURE/13575, 10^E AVENUE SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le 13575, 10^e Avenue Saint-Georges afin de permettre une marge de recul avant (du côté de la 136^e Rue) de 4,20 mètres alors que la marge prescrite est de 6 mètres; et permettre une marge de recul latérale de 1,2 mètre alors que la norme prescrite est de 2 mètres.**

Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

PROJET PARTICULIER – 5910, 127^E RUE, SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le **projet particulier pour le 5910, 127^e Rue, Saint-Georges à l'effet d'autoriser la vente au détail de vêtements (friperie) en lieu et place des usages de vente au détail de type "dépanneur" et restauration.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 329-2009 le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer la zone RB-539 et d'augmenter la hauteur maximale permise dans la zone RB-529.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

PROJETS DE RÈGLEMENT :

Monsieur le conseiller Jean Perron se retire des délibérations pour le prochain item.

RÉSOLUTION N° 09-5542

Adoption du second projet de règlement numéro 325-2009

ATTENDU : que le greffier suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 325-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-502**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 325-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5543

Adoption du projet du Règlement numéro 334-2009

Le greffier suppléant résume le projet du Règlement **numéro 334-2009**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 334-2009** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de lotissement", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 151-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **relativement à la subdivision de terrain d'une habitation jumelée construit ou cadastré avant juin 2009**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 13 juillet 2009 au 10 août 2009 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 10 août 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du règlement de lotissement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 334-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :

Monsieur le conseiller Jean Perron se retire des délibérations pour le prochain sujet.

Je, Régis Drouin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 325-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-502** (Dépôt du projet de règlement).

Je, Irma Quirion, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 335-2009 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'insertion de nouveaux bâtiments dans les zones résidentielles patrimoniales.**

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 09-5544

Adoption du règlement numéro 320-2009

ATTENDU : que le greffier suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5544 (suite)

QUE le **Règlement numéro 320-2009 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer la zone RB-440**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 320-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5545

Adoption du Règlement numéro 321-2009

ATTENDU : que le greffier suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 321-2009 amendant le Règlement de lotissement numéro 151-2005 afin de modifier les dimensions minimales d'un terrain occupé par une habitation unifamiliale jumelée**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 321-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5546

Adoption du règlement numéro 323-2009

ATTENDU : que le greffier suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 323-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'identifier les artères principales projetées**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 323-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jean Perron se retire des délibérations pour le prochain sujet.

RÉSOLUTION N° 09-5547

Adoption du règlement numéro 324-2009

ATTENDU : que le greffier suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 324-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 324-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5548

Adoption du règlement numéro 332-2009

ATTENDU : que le greffer suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 332-2009 fixant le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles, soit et est adopté par ce Conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 332-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5549

Adoption du règlement numéro 333-2009

ATTENDU : que le greffier suppléant résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 333-2009 décrétant des travaux de 757 615 \$ et un emprunt de 323 616 \$ pour le prolongement d'une partie de la 36^e Rue et de la 37^e Rue, soit adopté par ce Conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 333-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 09-5550

Approbation des comptes payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 2 juillet 2009, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 1 415 782,54 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 2 770 101,64 \$;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Isabelle Déchêne, c.a., chef de Division – comptabilité, en date du 13 juillet 2009, dans lequel elle recommande le paiement du compte des immobilisations pour un montant de 1 216 189,44 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE Mme Isabelle Déchêne, c.a., chef de Division - comptabilité soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 5 402 073,62 \$ pour les chèques couvrant la période du 12 juin au 10 juillet 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5551

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante, modèle 4 saisons

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES MACHINERIES TENCO (CDN) LTÉE	58 838,35 \$
LES MACHINERIES TENCO	59 120,54 \$

RÉSOLUTION N° 09-5551 (suite)

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 30 juin 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES MACHINERIES TENCO (CDN) LTÉE au montant de 58 838,35 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 juillet 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée **LES MACHINERIES TENCO (CDN) LTÉE au montant de 58 838,35 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante, modèle 4 saisons**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable par le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5552

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour
la réparation et la construction de clôtures galvanisées

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES CLÔTURES J-P.N. INC.	23 020,86 \$
SÉCURIGARDE INC.	70 971,43 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 16 juin 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES CLÔTURES JPN INC. au montant de 23 020,86 \$ au montant de 23 020,86 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 juillet 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES CLÔTURES JPN INC. au montant de 23 020,86 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la réparation et la construction de clôtures galvanisées pour les réservoirs R-3 (8220, 25^e Avenue) et R-4 (1700, 20^e Rue)**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 10 431,91 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le fonds d'administration – section immobilisations, et que la somme de 12 588,95 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le règlement d'emprunt 156-2005

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5553

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'installation d'ordinateurs véhiculaires pour le Service de police

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GRAPHIE 222 INC. / GYROTECH	61 461,24 \$
INTER-CEL RADIO MOBILE INC.	71 711,11 \$
RADIO-ONDE INC. (ORIZON MOBILE)	81 366,89 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 30 juin 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GRAPHIE 222 INC./GYROTECH au montant de 61 461,24 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 juillet 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **GRAPHIE 222 INC./GYROTECH au montant de 61 461,24 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture et l'installation d'ordinateurs véhiculaires pour le Service de police**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 61 461,24 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5554

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'équipements informatiques

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SOLUTIONS INFORMATIQUES G.A. INC.	21 276,94 \$
MICROAGE - S.I.G. BEAUCE INC.	22 293,04 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 3 juillet 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SOLUTIONS INFORMATIQUES G.A. INC. au montant de 21 276,94 \$** ;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 juillet 2009;

RÉSOLUTION N° 09-5554 (suite)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **SOLUTIONS INFORMATIQUES G.A. INC. au montant de 21 276,94 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture d'équipements informatiques**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 21 276,94 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le règlement 291-2008, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5555

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de traitement de surface triple sur la 30^e Avenue (Rang St-Guillaume)

ATTENDU : que suite à un appel d'offre public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES ENTREPRISES BOURGET INC.	54 044,55 \$
FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC.	65 378,68 \$

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alain Roy, ing. et directeur associé aux Services techniques, en date du 3 juillet 2009, dans lequel il confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES ENTREPRISES BOURGET INC. au montant de 54 044,55 \$**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES ENTREPRISES BOURGET INC. pour les travaux de traitement de surface triple sur la 30^e Avenue (Rang St-Guillaume), au montant de 54 044,55 \$**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 36 029,70 \$ soit financée à même le règlement 278-2008 et la somme de 18 014,85 \$ soit financée par le surplus accumulé de la nouvelle Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5556

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux d'imperméabilisation et drainage de deux réservoirs d'eau potable R1-B (22^e Avenue secteur est) et R2 (135^e Rue)

ATTENDU : que suite à un appel d'offre public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	167 524,56 \$
JEAN-LUC GROLEAU INC.	197 700,00 \$
T.G.C. INC.	355 544,96 \$

RÉSOLUTION N° 09-5556 (suite)

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alain Roy, ing. et directeur associé aux Services techniques, dans lequel il confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES CONSTRUCTIONS BINET INC. au montant de 167 499,28 \$;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES CONSTRUCTIONS BINET INC. pour les travaux d'imperméabilisation et de drainage de deux réservoirs d'eau potable R1-B (22^e Avenue secteur est) et R2 (135^e Rue), au montant de 167 499,28 \$**, le tout suivant la soumission déposée et aux documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 167 499,28 \$ soit financée à même le règlement 156-2005.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5557

Acceptation des directives de changement numéros 98 et 112
pour les travaux d'agrandissement à l'usine de traitement de l'eau potable

ATTENDU : les travaux d'agrandissement de l'usine de filtration confiés à l'entrepreneur Hervé Pomerleau Inc.;

ATTENDU : que pendant l'exécution des travaux, divers imprévus ont été identifiés;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Robert Gilbert, ing., directeur des Services techniques, en date du 30 juin 2009, dans lequel il recommande l'acceptation des directives de changement numéros 98 et 112;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes pour les travaux d'agrandissement à l'usine de traitement de l'eau potable :

- Numéro 98 - Surplus de 36 095,95 \$
Remplacement du système actuel de mesure de chlore résiduel
- Numéro 112 - Surplus de 4 000 \$
Nettoyage de conduits sur murs de béton existants

QUE la somme de 45 258,30 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par les règlements numéros 70-2003 et 156-2005.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5558

Demande de paiement numéro 6 pour les travaux de réhabilitation d'aqueduc et égouts sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue

ATTENDU : les travaux de réhabilitation d'aqueduc et égouts et route 173 de la 159^e Rue à la 193^e Rue confiés à l'entrepreneur Giroux & Lessard Ltée;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. et directeur associé des Services techniques et de M. Serge Berberi, ing. de la firme Genivar Sec, à l'effet de procéder à la demande de paiement numéro 6 pour les travaux de réhabilitation aqueduc et égouts sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue;

ATTENDU : que la recommandation comprend l'approbation de la demande de paiement numéro 6 au montant de 790 968,66 \$, dont une somme de 538 712,65 \$ payable par le ministère des Transports du Québec et 252 256,01 \$ payable par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la demande de paiement numéro 6 au montant de 790 968,66 \$ pour les travaux de réhabilitation aqueduc et égout sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue.

QUE la somme de 252 256,01 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le règlement d'emprunt 269-2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5559

Demande de paiement numéro 7 pour les travaux de réhabilitation d'aqueduc et égouts sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue

ATTENDU : les travaux de réhabilitation d'aqueduc et égouts et route 173 de la 159^e Rue à la 193^e Rue confiés à l'entrepreneur Giroux & Lessard Ltée;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. et directeur associé des Services techniques et de M. Serge Berberi, ing. de la firme Genivar Sec, à l'effet de procéder à la demande de paiement numéro 7 pour les travaux de réhabilitation aqueduc et égouts sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue;

ATTENDU : que la recommandation comprend l'approbation de la demande de paiement numéro 7 au montant de 1 057 969,32 \$, dont une somme de 749 661,61 \$ payable par le ministère des Transports du Québec et 308 307,71 \$ payable par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la demande de paiement numéro 7 au montant de 1 057 969,32 \$ pour les travaux de réhabilitation aqueduc et égout sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue.

QUE la somme de 308 307,71 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le règlement d'emprunt 269-2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5560

Demande de subvention pour des travaux de réfection dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)

- ATTENDU : la création du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) financé par les gouvernements du Québec et du Canada ;
- ATTENDU : que le conseil de Ville désire réaliser des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire;
- ATTENDU : que ces travaux sont prévus au plan d'intervention à réaliser par la Ville et reconnus par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- ATTENDU : que la Ville désire réaliser ces travaux en 2010;
- ATTENDU : que les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide révisé sur le Programme de renouvellement des conduites (PRECO);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour des travaux de renouvellement de conduites aux endroits suivants :

- 33^e Rue, de la 6^e Avenue à la 7^e Avenue
- 140^e Rue, du boulevard Lacroix à la 10^e Avenue
- 1^{re} Avenue Est, du boulevard Lacroix à l'intercepteur 600mm (Drouin Ford)
- 4^e Avenue, de la 25^e Rue à la 27^e Rue
- 3^e Avenue, de la 25^e Rue jusqu'à son extrémité
- 90^e Rue, de la voie ferrée à la 8^e Avenue
- 90^e Rue, de la 8^e Avenue à la 10^e Avenue
- 2^e Avenue, de la route 173 à la 113^e Rue

QUE M. Claude Poulin, directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la présente résolution abroge la résolution 09-5341 adoptée le 14 avril 2009 et remplace les résolutions 09-5340 et 09-5342 à 09-5347 adoptées le 14 avril 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5561

Mandat à la Ville de Thetford-Mines dans le cadre du projet de modernisation des équipements de supervision, de contrôle et d'automatisation de l'usine d'épuration

- ATTENDU : que ce conseil a mandaté la firme SNC-Lavalin pour la préparation de la partie technique d'un appel d'offres pour la modernisation des équipements de supervision, de contrôle et d'automatisation de l'usine d'épuration;
- ATTENDU : que la Ville de Thetford-Mines a mandaté la firme SNC-Lavalin pour des travaux semblables à leur usine d'épuration;
- ATTENDU : que les deux usines d'épuration de Saint-Georges et de Thetford-Mines utilisent les mêmes équipements et les mêmes procédés et qu'un appel d'offres commun pourrait apporter des économies dans les travaux de modernisation des équipements de supervision, de contrôle et d'automatisation de ces deux usines;

RÉSOLUTION N° 09-5561 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate la Ville de Thetford-Mines à procéder, en son nom, à un appel d'offres commun pour les travaux de modernisation des équipements de supervision, de contrôle et d'automatisation des usines d'épuration de Thetford-Mines et de Saint-Georges.

QUE ce conseil confirme à la Ville de Thetford-Mines que l'évaluation des offres se fera en fonction d'un système d'évaluation qualité-prix, et que le prix sera basé sur le montant total des travaux des deux usines d'épuration.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5562

Demande de dérogation mineure pour le 13575, 10^e Avenue, Saint-Georges

ATTENDU : que le propriétaire du 13575, 10^e Avenue, Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de permettre une marge de recul avant (du côté de la 136^e Rue) de 4,20 mètres alors que la marge prescrite est de 6 mètres; et permettre une marge de recul latérale de 1,2 mètre alors que la norme prescrite est de 2 mètres;

ATTENDU : que cette dérogation mineure est assujettie à la condition qu'une servitude de vue soit consentie en faveur du voisin afin de respecter les prescriptions du Code civil;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 13575, 10^e Avenue, Saint-Georges :

Permettre une marge de recul avant (du côté de la 136^e Rue) de 4,20 mètres alors que la marge prescrite est de 6 mètres; et permettre une marge de recul latérale de 1,2 mètre alors que la norme prescrite est de 2 mètres.

Cette dérogation mineure est assujettie à la condition suivante : qu'une servitude de vue soit consentie en faveur du voisin afin de respecter les prescriptions du Code civil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5563

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur des 80^e et 82^e Rues

ATTENDU : la demande de permis déposée par Les Constructions Raymond Poulin Inc. pour la construction d'un immeuble de 29 logements dans la 80^e Rue en bas de la 6^e Avenue;

ATTENDU : que le terrain, où doit se construire cet immeuble, est soumis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

RÉSOLUTION N° 09-5563 (suite)

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que ceux-ci répondent aux objectifs et critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur des 80^e et 82^e Rues à la condition que la zone tampon soit composée de 2 rangées de conifères d'au moins 2 mètres de haut à la plantation et d'au moins 10 mètres à maturité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de construction pour la construction d'un immeuble de 29 logements dans la 80^e Rue en bas de la 6^e Avenue, le tout conformément aux plans déposés lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduit.

QUE ce conseil avise le requérant que la zone tampon devra être composée de 2 rangées de conifères d'au moins 2 mètres de haut à la plantation et d'au moins 10 mètres à maturité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5564

Émission d'un certificat d'autorisation de travaux
dans la 83^e Rue à Gestion K.J.P. Inc.

ATTENDU : l'entente intervenue entre la Ville et Gestion K.J.P. Inc. le 29 avril 2009, pour des travaux de prolongement de services d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans la 83^e Rue;

ATTENDU : que la Ville a reçu de cette corporation une lettre de crédit irrévocable d'une durée de 1 an et copie de ses assurances responsabilité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise le greffier suppléant à émettre un certificat d'autorisation de travaux à Gestion K.J.P. Inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 83^e Rue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5565

État des négociations avec la Commission de protection
du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant l'article 59

ATTENDU : les négociations entreprises depuis 2008 avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*;

ATTENDU : qu'une nouvelle proposition a été déposée par la CPTAQ en avril 2009;

ATTENDU : les discussions intervenues avec tous les intervenants dans ce dossier;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges serait prête à accepter la proposition du 9 avril dernier concernant les conditions à respecter pour l'implantation d'une nouvelle résidence en zone agro-forestière soit les distances séparatrices imposées entre la nouvelle résidence et un bâtiment d'élevage; une distance de 30 mètres d'une propriété vouée à l'agriculture; une distance de 75 mètres d'un champ en culture;

RÉSOLUTION N° 09-5565 (suite)

ATTENDU : que la condition voulant qu'un établissement d'élevage existant puisse être agrandi ou le type d'élevage modifié de même que le nombre d'unités animales pourrait être augmenté sans aucune contrainte pour l'établissement d'élevage jusqu'à 599 unités animales est irrecevable pour les raisons suivantes :

- cette condition vient en contradiction avec le principe de base qui veut que l'agriculture intensive se fasse dans la zone agricole dynamique;

- c'est dans la zone agro-forestière que nous devons favoriser la cohabitation avec les usages résidentiels;

- le droit à l'expansion jusqu'à 599 unités animales peut entraîner de gros problèmes de cohabitation et amènera, à moyen terme, le déplacement de l'agriculture dynamique dans l'affectation agro-forestière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Saint-Georges accepte la proposition de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à la condition que le droit à l'expansion ne dépasse pas 225 unités animales et que l'on ait une garantie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de pouvoir connaître le nombre d'unités animales et le type d'élevage lorsqu'essentiel à l'émission d'un permis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5566

Signature d'un protocole d'entente avec Projets Saint-Laurent
dans le cadre du Fonds ÉcoMunicipalité IGA

ATTENDU : que Projets Saint-Laurent (PSL) est mandataire du Jour de la terre au Québec;

ATTENDU : que la Municipalité réalise un projet dans le cadre du Fonds ÉconoMunicipalité IGA;

ATTENDU : qu'un montant de 10 000 \$ provenant du Fonds ÉcoMunicipalité IGA a été accordé à la Municipalité pour le financement en tout ou en partie du projet intitulé *Récupération et revalorisation des plastiques d'ensilage de ferme*;

ATTENDU : que PSL effectue la gestion administrative du Fonds ÉconoMunicipalité IGA et fait le suivi auprès des municipalités financées;

ATTENDU : que le projet a été accepté sur la foi de la documentation remise au Jour de la terre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le protocole d'entente avec Projets Saint-Laurent dans le cadre du Fonds ÉconoMunicipalité IGA pour le projet *Récupération et revalorisation des plastiques d'ensilage de ferme*.

QUE ce conseil autorise M. Claude Poulin, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5567

Signature de la convention à intervenir avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre de l'aide financière accordée pour la nouvelle salle de spectacle

- ATTENDU : les ententes fédérale et provinciale intervenues relativement au Centre culturel régional de Saint-Georges et rendues publiques le 30 juin dernier;
- ATTENDU : l'urgence de procéder compte tenu des délais définis dans le cadre du programme fédéral de « Stimulation des infrastructures »;
- ATTENDU : les règles définies par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec;
- ATTENDU : l'état d'avancement des travaux préalables au chantier de construction;
- ATTENDU : les heureux résultats des discussions et échanges entre les autorités et hauts gestionnaires du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et les représentants de Ville de Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la convention à intervenir avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre de l'aide financière accordée pour la nouvelle salle de spectacle, sous réserve de la conformité de celle-ci aux discussions intervenues et aux normes du programme.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5568

Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels pour le complexe culturel

- ATTENDU : les délais impartis par les critères fédéraux du Fonds de stimulation économique;
- ATTENDU : l'autorisation reçue de la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine de dispenser la Ville de Saint-Georges du processus standard quant à l'embauche de la firme d'architecte comme prévu au programme d'aide aux immobilisations;
- ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités de procéder par appel d'offres pour retenir les services d'une équipe complète de professionnels (architecte, ingénieur, scénographe, acousticien);
- ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;
- ATTENDU : qu'un comité doit être formé pour évaluer les offres reçues;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5568 (suite)

QUE ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels pour le complexe culturel présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|--|-----------|
| 1. Expérience de la firme et du chargé de projet : | 25 points |
| 2. Expérience et pertinence de l'équipe proposée : | 25 points |
| 3. Compréhension de l'envergure et des exigences du projet : | 25 points |
| 4. Réalisation de projets similaires : | 15 points |
| 5. Échéancier réaliste : | 10 points |

QU'UN comité de sélection soit mis sur pied pour la sélection de l'équipe de professionnels, composé de Mme Carole Paquet directrice des Loisirs et de la Culture, M. Marcel Grondin directeur général et M. Claude Poulin directeur général adjoint et de deux représentants du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine désignés par madame la Ministre.

QUE monsieur le maire Roger Carette soit autorisé à désigner un ou des substituts advenant l'absence d'un membre municipal du comité.

QUE Mme Louise Côté, chef de Division - approvisionnement, soit désignée à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5569

Subventions aux organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par le Service des loisirs et de la culture, dans lequel il est recommandé le paiement de subventions aux organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes suivants :

- Association du baseball mineur :	4 000 \$
- Association du soccer mineur :	15 000 \$

Total :	19 000 \$

QUE la somme de 19 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5570

Semaine de prévention de la noyade

ATTENDU : que dans le cadre de la Semaine de prévention de la noyade organisée par la Société de sauvetage du 18 au 25 juillet 2009, une activité spéciale est organisée à la piscine du centre sportif Lacroix-Dutil et à la piscine du Parc des Sept-Chutes pour le Fonds Simon-Pierre qui vient en aide aux victimes de traumatismes reliés à l'eau;

ATTENDU : que les fonds recueillis seraient versés entièrement au Fonds Simon-Pierre;

RÉSOLUTION N° 09-5570 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la tenue d'activités spéciales à la piscine du centre sportif Lacroix-Dutil et à la piscine du Parc des Sept-Chutes, du 18 au 25 juillet 2009, dans le cadre de la Semaine de prévention de la noyade.

QUE l'argent recueilli à l'entrée, lors de cet événement, soit versé entièrement au Fonds Simon-Pierre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5571

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par
la Société canadienne de la sclérose en plaques

ATTENDU : la demande de La Société canadienne de la sclérose en plaques pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le 15 août 2009 de 10 h à 16 h;

ATTENDU : la politique concernant la sollicitation dans les rues adoptée le 24 mai 2000 par la résolution numéro 2000-280, modifiée le 28 mai 2007 par la résolution numéro 07-4118, le 11 août 2008 par la résolution numéro 08-4938 et le 14 octobre 2008 par la résolution numéro 08-5028;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise La Société canadienne de la sclérose en plaques à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le 15 août 2009 de 12 h à 15 h, sur la 1^{re} Avenue à l'intersection de la 116^e Rue du côté sud et sur la promenade Chaudière à l'intersection de la 116^e Rue du côté nord, et ce aux conditions prévues à la politique concernant la sollicitation dans les rues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5572

Ajout d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 167^e Rue et de la 8^e Avenue

ATTENDU : le plan des arrêts obligatoires du secteur de la 161^e rue à la 170^e Rue, de la 6^e Avenue à la 10^e Avenue;

ATTENDU : la configuration du secteur, les études de circulation faites dans ce secteur et l'ensemble des demandes reçues depuis les 2 dernières années;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation à l'effet de procéder à l'ajout d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 167^e Rue et de la 8^e Avenue;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les Travaux publics à procéder à l'ajout d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 167^e Rue et de la 8^e Avenue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5573

Ajout d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 14^e Avenue et de la 116^e Rue
et à l'intersection de la 19^e Avenue et de la 118^e Rue

ATTENDU : qu'il n'y a plus d'autobus qui transitent entre la Polyvalente St-Georges et le Cégep Beauce-Appalaches;

ATTENDU : que les voies privées ne peuvent avoir préséance sur la voie publique;

ATTENDU : l'ambiguïté actuelle de la signalisation;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation à l'effet d'autoriser la pose d'arrêts toutes directions aux intersections des 14^e Avenue et 116^e Rue, et des 19^e Avenue et 118^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les Services techniques et Travaux publics à procéder à la pose d'arrêts toutes directions aux intersections suivantes :

- 14^e Avenue et 116^e Rue

- 19^e Avenue et 118^e Rue

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5574

Modification de la période de stationnement sur la
Promenade Chaudière, du 12260 au 12650, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande pour l'ajout de stationnement longue durée dans le secteur du 12120, 1^{re} Avenue pour faciliter la transformation du bâtiment en édifice à bureaux;

ATTENDU : l'ajout de 26 stationnements à l'ancienne caisse populaire;

ATTENDU : la présence de nombreux commerces sur la 1^{re} Avenue qui nécessitent des cases de stationnement de courte durée;

ATTENDU : que l'ajout de bureaux permettrait de revitaliser le secteur;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les Travaux publics à procéder à l'installation de panneau limitant à 4 heures la durée des stationnements situés sur la Promenade Chaudière, du 12260 au 12650, 1^{re} Avenue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5575

Ajout d'une enseigne de signal avancé d'arrêt obligatoire sur le rang Jersey à l'intersection de la 1^{re} Rue Sartigan

ATTENDU : la demande d'un citoyen pour l'ajout d'un signal avancé d'arrêt obligatoire sur le rang Jersey à l'intersection de la 1^{re} Rue Sartigan;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation à l'effet de procéder à l'ajout de ce signal avancé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les Travaux publics à procéder à l'ajout d'une enseigne de signal avancé d'arrêt obligatoire à l'intersection de la 1^{re} Rue Sartigan et du rang Jersey.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5576

Démission d'un pompier volontaire

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Mathieu Quirion à titre de pompier volontaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Sylvain Veilleux directeur du Service de la sécurité incendie et de M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Mathieu Quirion à titre de pompier volontaire et que des sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5577

Embauche de personnel supplémentaire pour du travail de maintenance au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher, pour une période temporaire, du personnel supplémentaire de maintenance au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, en date du 30 juin 2009, lequel rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 juillet 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche du personnel suivant pour du travail de maintenance et de surveillance de patinoire, et ce, pour la période du 11 août 2009 au 10 août 2010 :

RÉSOLUTION N° 09-5577 (suite)

Denis Boutin	Pierre Lessard	Renaud Morin
Martin Bolduc	Richard Fortin	Martin Lessard
Pierre Lessard (2 ^e)	Pierre Ross	Mario Boissé
Gilles Fortin	Claude Gagné	Claude Paquet
Martin Larivière	René Poirier	René Lachance
Pierre-Luc Cloutier	Claude Tremblay	Steve Roy
André Thibaudeau	Daniel Poulin	Daniel Gilbert
Réjean Laliberté	Harold Champagne	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5578

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'installation sur demande pour la fermeture de fossés et réfection d'égout pluvial existant pour l'année 2009

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
9060-1535 QUÉBEC INC. (A.D. ROY)	165 423,96 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	240 059,74 \$
T.G.C. INC.	388 713,28 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 2 juillet 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **9060-1535 QUÉBEC INC. au montant de 165 423,96 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 juillet 2009 et au comité général spécial du 13 juillet 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **9060-1535 QUÉBEC INC. (A.D. ROY) pour la fourniture et l'installation sur demande pour la fermeture de fossés et réfection d'égout pluvial existant pour l'année 2009 pour un montant maximal de 150 000,00 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 150 000,00 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le budget d'opération et le surplus accumulé nouvelle ville, comme prévu à la résolution numéro 09-5458 adoptée le 25 mai 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5579

Versement d'une aide financière supplémentaire à la Corporation du centre de ski St-Georges

ATTENDU : la demande de la Corporation du centre de ski St-Georges à l'effet que la Ville lui verse une subvention supplémentaire de 20 000 \$ pour l'année 2009 pour le paiement de diverses factures;

ATTENDU : que la Ville a versé à la Corporation du centre de ski St-Georges pour l'année 2009, une subvention de 14 000 \$ déjà prévue;

ATTENDU : que la Ville a également versé, par sa résolution numéro 09-5220 en daté du 9 février 2009, une aide additionnelle de 11 000 \$ pour le paiement de sommes dues à différents fournisseurs;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une subvention supplémentaire de 20 000 \$ pour l'année 2009 à la Corporation du centre de ski St-Georges Inc. pour le paiement des sommes dues par la corporation à différents fournisseurs.

QUE la somme de 20 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5580

Mandat à la Direction générale pour les terrains de soccer-football

ATTENDU : les discussions intervenues;

ATTENDU : l'arrêt des travaux du chantier ordonné par Genivar société en commandite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Direction générale à prendre les actions nécessaires auprès de la firme Genivar société en commandite aux fins d'obtenir livraison des terrains de soccer-football conformes au mandat transmis, dans les délais prescrits et dans le respect du cadre financier établi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5581

Demande de subvention au Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet d'amélioration du terrain de baseball

ATTENDU : que le Fonds Chantiers Canada-Québec a été bonifié afin d'y inclure un volet « Infrastructures de loisirs »;

ATTENDU : que le projet d'amélioration du terrain de baseball peut être réalisé rapidement afin de répondre au cadre du programme de stimulation économique;

RÉSOLUTION N° 09-5581 (suite)

ATTENDU : que la Ville désire améliorer le terrain de baseball existant au centre sportif Lacroix-Dutil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil de Ville de Saint-Georges dépose le projet d'amélioration du terrain de baseball dans le cadre Fonds Chantiers Canada-Québec volet « Infrastructures de loisir ».

QUE ce conseil confirme que la Ville de Saint-Georges s'engage à respecter les normes et conditions prévues au Fonds Chantiers Canada-Québec, et à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continus du projet.

QUE M. Claude Poulin directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de juin 2009 au montant de 4 936 380 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois de juin 2009 est déposé au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois de juin 2009 est déposé au conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport d'activités du Service de la sécurité incendie pour le mois de juin 2009 est déposé au conseil.

RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS D'AÉRONEFS

Le rapport sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour le mois de juin 2009, est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 5 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Un compte rendu des dernières réunions est fait par monsieur le maire Roger Carette sur la MRC de Beauce-Sartigan et sur la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. M. Guy Roberge pose des questions sur le terrain de soccer synthétique et plus particulièrement sur des coûts supplémentaires imputés à la Ville et sur un possible dédommagement relatif à l'arrêt des travaux.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 05, sur proposition de monsieur le conseiller Marcel Bérubé, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.

ROGER CARETTE
Maire

JULIE CLOUTIER
Greffier suppléant
